

PROCÈS-VERBAL de la cent-soixante-et-onzième réunion de la **SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES** de l’Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le mardi 10 mars 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local F-2029, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE

Membres	Présent·e	Absent·e	Membres	Présent·e	Absent·e
BENNAI, Mustapha Chargé de cours, Département d’informatique et d’ingénierie		X*	LEBEL, Valérie Professeure, Département des sciences infirmières	X	
BOUCHARD, Carl Professeur, Département de psychoéducation et de psychologie		X*	LEHRER, Joanne Professeure, Département des sciences de l’éducation	X	
DJOUDI, Farida Chargée de cours, Département des relations industrielles	X		POSTE VACANT – Professeur·e		
GOUIAA, Raef Professeur, Département des sciences comptables		X*	POSTE VACANT – Professeur·e		
LABERGE, Martin Professeur, Département des sciences sociales	X				
Personnes invitées	Présent·e	Absent·e	Personnes observatrices	Présent·e	Absent·e
BERTRAND, Nancy ASAGE, Décanat des études	X		NADON, Martine Vice-doyenne des études	X	
FECTEAU, Monique ASAGE, Décanat des études	X		YATTARA, Ibrahima Coordonnateur et attaché d’administration, Décanat des études		
Présidente	Présente	Absente	Secrétaire	Présente	Absente
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		COUSINEAU, Geneviève Agente de recherche, Décanat des études	X	

*Absence motivée

La présidente de la sous-commission des études et doyenne des études, madame Stéphanie Demers, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal :
 - 2.1 Cent-soixante-dixième (3 février 2026)
 - 2.1.1 Adoption
 - 2.1.2 Affaires en découlant
3. Exigence relative au français pour l'admission aux cycles supérieurs
4. Encadrement des personnes étudiantes aux cycles supérieurs
5. Période d'information et questions
6. Prochaine réunion (12 mai 2026)
7. Clôture de la séance

2. Procès-verbal

2.1 Cent-soixante-dixième réunion (3 février 2026)

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la cent-soixante-dixième réunion (3 février 2026), et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

La doyenne des études informe les membres de la sous-commission des études du cheminement des derniers projets :

- Concernant l'exigence relative au français pour l'admission aux cycles supérieurs : à la suite de la dernière réunion de la sous-commission des études, la doyenne des études a consulté nos personnes expertes à l'interne pour confirmer si les deux cours de français fondamental de l'UQO permettraient aux personnes étudiantes avec un niveau B2 d'atteindre le niveau C1. Cette question sera abordée au point 3.

3. Exigence relative au français pour l'admission aux cycles supérieurs

À la suite des discussions qui ont eu lieu lors de la sous-commission des études du 3 février dernier, la doyenne des études a consulté des personnes expertes à l'interne concernant le niveau de maîtrise du français à exiger pour l'admission aux cycles supérieurs et les cours de mise à niveau en français offerts à l'UQO. Il ressort de cette consultation que l'UQO n'offre pas les cours de français nécessaires pour la compréhension orale et l'expression orale aux cycles supérieurs.

La doyenne résume les discussions qui ont eu lieu lors de la rencontre du 3 février 2026 et propose un seuil minimal de B2. À la demande d'un membre de la sous-commission, elle explique la différence entre le niveau B1 et B2 en se référant aux grilles d'interprétation des niveaux DALF, DELF, TCF et TEF déposées en annexes. Elle propose d'abord de statuer sur le seuil minimum et de proposer dans un deuxième temps des cours

de français qui pourraient être suivis par les personnes étudiantes qui n'ont pas le résultat exigé. Elle ajoute qu'un programme pourrait décider d'exiger un seuil supérieur.

La doyenne demande aux sous-commissaires si les personnes qui n'obtiennent pas le niveau B devraient avoir la possibilité d'être admises conditionnellement à la réussite d'un ou des cours de français. Une sous-commissaire souligne qu'une personne étudiante anglophone, par exemple, pourrait utiliser ChatGPT pour traduire ses travaux en français et elle se demande si les cours pourront vraiment valider la maîtrise du français. La doyenne répond qu'il faudra en discuter et au minimum s'assurer que c'est une production originale de la personne étudiante. En réponse à une autre question, la doyenne confirme que les séminaires sont donnés en français et elle ne craint pas que l'enseignement des cours glisse vers l'anglais. Une sous-commissaire souligne que puisque l'UQO est une université francophone et que si de nouveaux cours de mise à niveau sont créés pour les personnes étudiantes des cycles supérieurs, ils devraient tenir compte de tous les volets, incluant la compréhension et l'expression écrite. Une autre membre dit qu'elle aime l'idée que les personnes étudiantes puissent présenter leur travail dans une autre langue en fournissant une traduction en français, mais qu'elles devraient quand même être en mesure d'interagir à l'oral dans le cadre des cours. À la suite des dernières interventions, la doyenne souligne qu'un nouveau cours de français écrit semble aussi nécessaire. Enfin, un sous-commissaire pense qu'il est important de considérer le profil de sortie des personnes étudiantes dans les réflexions : on s'attend à ce que les personnes diplômées soient en mesure de travailler en français, interagir facilement avec les collègues, etc. La doyenne conclut en mentionnant qu'elle apportera tous ces points concernant la création de nouveau cours de français aux collègues de l'ÉdAC et qu'elle assurera le suivi auprès de la sous-commission des études.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à recommander à la commission des études 1) de retenir les certifications et tests suivants comme preuve de connaissance fonctionnelle du français pour l'admission aux programmes de cycles supérieurs pour lesquels cette modalité de la *Politique linguistique* s'applique : Diplôme approfondi de langue française (DALF), Diplôme d'études en langue française (DELFI), Test de connaissance du français (TCF), Test d'évaluation de français (TEF) et 2) d'exiger un niveau global minimal de B2, ou l'équivalent, pour les programmes de cycles supérieurs pour lesquels cette modalité de la *Politique linguistique* s'applique, en laissant toutefois la possibilité aux comités de programmes de lui proposer un niveau global plus élevé pour certains programmes ou un niveau plus élevé pour certaines compétences (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite) (résolution 171-SCE-381).

4. Encadrement des personnes étudiantes aux cycles supérieurs

La doyenne des études confirme le consensus obtenu lors de la rencontre du 3 février 2026, c'est-à-dire l'ajout des quatre modalités proposées au *Règlement des études de cycles supérieurs*. Elle ajoute qu'il s'agit d'un moment propice étant donné le projet actuel de révision du Règlement et réitère l'importance de resserrer l'encadrement des personnes étudiantes aux cycles supérieurs.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à recommander à la commission des études d'intégrer les modalités d'encadrement et d'évaluation suivantes au *Règlement des études de cycles supérieures*, telles que présentées dans la *Proposition de modification aux processus et formulaires de suivis de l'avancement des travaux pour les personnes étudiantes inscrites dans un programme avec une composante de recherche* (annexe 1) : Entente d'encadrement, Plan de cheminement dans le programme, Autoévaluation trimestrielle, Évaluation trimestrielle ou périodique (résolution 171-SCE-382).

5. Période d'information et questions

La doyenne rappelle qu'une seconde séance a été prévue pour la sous-commission de mai afin de s'assurer de pouvoir approuver tous les projets pour l'ouverture des admissions de l'automne 2027 le 1^{er} octobre 2026.

Un sous-commissaire se questionne sur l'application de la *Politique linguistique* pour les personnes enseignantes. La secrétaire de la sous-commission repère l'article à cet

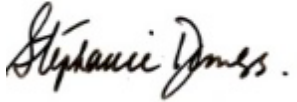
effet et s'engage à envoyer les informations au sous-commissaire. Une sous-commissaire renchérit en mentionnant qu'il y a aussi certaines exigences pour les personnes chargées de cours dans les EQE. Une autre membre ajoute qu'il arrive que des professeurs et professeurs soient embauchés même si elles et ils ont des lacunes en français, mais que des ateliers leur sont offerts.

6. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mardi 12 mai 2026.

7. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de la levée de l'assemblée à 9 h 35.



Stéphanie Demers
Doyenne des études



Geneviève Cousineau
Secrétaire de la sous-commission des études